

Contrôle de la circulation aérienne.—Le contrôle de la circulation aérienne (ministère des Transports) a pour fonctions principales d'assurer une circulation aérienne rapide et ordonnée et de prévenir les collisions dans un espace aérien contrôlé et dans la zone de mouvement des aéroports contrôlés. Ces fonctions sont le service de contrôle d'aéroport, le service de l'approche et le service de contrôle régional, ainsi que les services d'information de vol, d'alerte pour les recherches et sauvetage, de déclaration douanière et d'identification des avions.

Le *Contrôle d'aéroport* est particulièrement destiné à assurer un service de contrôle de la circulation aérienne dans le voisinage des principaux aéroports civils où le volume du trafic et le type d'avion, ainsi que les conditions atmosphériques et autres facteurs l'exigent dans l'intérêt de la sécurité. Le service englobe le contrôle de la circulation des piétons et des véhicules sur l'emplacement des manœuvres dans les aéroports. Ce contrôle est réalisé au moyen de communications radiotéléphoniques directes, ou de signaux visuels, à l'intention des avions et des véhicules de surface dans les aéroports contrôlés ou dans les environs. Les tours de contrôle sont situées à Patricia-Bay, Port-Hardy et Vancouver (C.-B.); à Lethbridge, Calgary et Edmonton (Alb.); à Saskatoon et Regina (Sask.); à Winnipeg (Man.); à Lake-Head, Windsor, London, Toronto, Toronto-Island, Ottawa et North-Bay (Ont.); à Montréal, Cartierville, Québec, Val-d'Or, Mont-Joli, et Sept-Îles (P.Q.); à Moncton et Saint-Jean (N.-B.); à Sydney (N.-É.); et à Gander (T.-N.). La plupart fonctionnent en permanence, certaines assurent un service quotidien de 16 heures seulement.

Le *Service de contrôle d'approche* est assuré par les tours de contrôle d'approche de North-Bay et d'Ottawa. Il s'ajoute au service régulier de contrôle d'aéroports de ces régions et consiste à communiquer l'espacement I.F.R. standard aux avions volant selon les règles de vol aux instruments dans les limites de la zone de contrôle d'approche de l'aéroport.

Le *Contrôle régional* est destiné particulièrement à assurer un service de contrôle de la circulation aérienne aux avions volant dans un espace aérien contrôlé lorsque les conditions atmosphériques empêchent le pilote de voir les autres avions ou les obstacles et l'obligent à se fier aux instruments pour se diriger. Ce service est assuré par des centres de contrôle régional à Vancouver (C.-B.), Edmonton (Alb.), Winnipeg (Man.), Toronto (Ont.), Montréal (P.Q.), Moncton (N.-B.) et Goose et Gander (T.-N.). Chacun de ces centres est relié aux tours de contrôle, aux bureaux des stations de radio-alignement et aux bureaux d'exploitation de sa région au moyen d'un vaste réseau de circuits interphoniques ou radiophoniques locaux et interurbains et des installations de communication radiophonique que ces bureaux mettent à la disposition de tous les avions qui ont besoin du service de contrôle régional. Chaque centre est pareillement relié aux centres voisins, y compris ceux des États-Unis, ce qui permet la coordination du contrôle des avions qui traversent plus d'une région. Ce réseau de communications permet à chaque centre de tenir un relevé détaillé continu des mouvements de tous les avions qui manœuvrent selon les règles de vol aux instruments ainsi qu'un relevé général de tous les avions qui manœuvrent selon les règles de vol à vue dans sa région. En plus d'assurer un service de contrôle régional aux avions volant dans l'espace aérien contrôlé au-dessus de Terre-Neuve, le centre de Gander assure ce service sur une distance s'étendant à près de la moitié de l'Atlantique-Nord. Le service de contrôle régional s'étend à quelque 15,000 milles de voies aériennes, de routes aériennes et de voies de contrôle.

L'information de vol a pour but de donner des conseils et des renseignements utiles pour la sûreté et l'efficacité du pilotage, soit: rapports et prévisions atmosphériques, bulletins sur l'état des champs d'atterrissage, données sur les aides à la navigation, renseignements sur la circulation, ravitaillement en essence et moyens de transport, et autres données connexes qui peuvent aider le pilote dans la préparation ou la conduite d'un vol. Ce service est assuré par tous les organes de contrôle de la circulation aérienne, mais surtout par sept centres régionaux, un dans chaque région.

Le service d'*alerte pour recherches et sauvetage* avise immédiatement les organismes appropriés qu'un avion est en perdition ou en danger, et collabore avec ces organismes suivant les nécessités. Les centres de contrôle régional sont chargés d'avertir rapidement ces organismes qu'un avion dont le vol avait été annoncé n'est pas arrivé à destination. Ce service requiert la tenue à jour d'un livre des vols en cours afin que la non-arrivée d'un avion soit repérée immédiatement. Le service est à la disposition de tout pilote qui dépose un plan de vol ou un avis de vol à un organisme de communication quelconque des Services de l'Air du ministère des Transports ou directement à l'un des centres ou à l'une des tours de contrôle de la région.

Le *service de déclaration douanière* est destiné à faciliter les déclarations courantes faites aux organismes douaniers appropriés par les pilotes qui projettent de passer la frontière canado-américaine. Il utilise le réseau de communications de contrôle de la circulation aérienne et des services qu'il relie pour transmettre les requêtes des pilotes qui demandent d'avertir le préposé des douanes à l'aéroport vers lequel ils se dirigent.

Le *service d'identification des avions* est assuré par les centres de contrôle régional pour aider le ministère de la Défense nationale à établir l'identité de tous les avions volant dans des régions déterminées.